

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Présents : Camille COLAS- Christine TIRAN-MATIGNON- Alexandra PICOT- Martine JANIN-REYNAUD-Yoann RAMPON- Jean-Louis PIARULLI- Lionel SIGMORET- Jean-Luc REYNAUD-Rémy SIGMORET.

Procuration : Colin MAXIMIN à Lionel SIGMORET et Léa SIMEONI à Christine TIRAN-MATIGNON

Election des délégués pour l'élection sénatoriale

La séance commence à 20h37 en présence de Chrystel Signoret, secrétaire en charge des élections et de la rédaction des procès-verbaux.

L'appel nominal des conseillers est effectué- Le quorum est atteint

Madame la Maire explique que l'élection doit se faire à deux tours, l'un pour élire 1 délégué titulaire et l'autre pour élire 3 suppléants.

Le bureau de vote est constitué par les 2 conseillers les plus âgés et les 2 plus jeunes à savoir : Martine Janin-Reynaud, Jean-Luc Reynaud, Remy Signoret et Alexandra Picot.

Une liste est candidate : Camille Colas, Maire en tant que titulaire- Lionel Signoret 1er adjoint, Christine Tiran-Matignon 2ème adjointe et Martine Janin-Reynaud en tant que suppléants.

Il est procédé au vote à bulletin secret : 11 votants

Sont élus à l'unanimité Camille Colas, titulaire- Martine Janin-Reynaud 1ère déléguée suppléante au bénéfice de l'âge-Christine Tiran-Matignon et Lionel Signoret 2ème et 3ème délégués suppléants.

Fin de la première partie du conseil à 21h02 et suite.

Approbation du procès-verbal du conseil du 27 avril 2026 à l'unanimité.

Approbation de la convention Territoire Educatif Rural (TER)

Madame Christine Tiran-Matignon présente le dispositif. Ce dernier a été créé par le Ministère de l'Education Nationale afin de renforcer l'égalité des chances dans les territoires ruraux et de montagne. Il vise à fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs, associatifs, sociaux et institutionnels autour d'un projet commun au bénéfice des enfants et des jeunes. Au niveau national les TER poursuivent 3 objectifs principaux :

- renforcer la coopération entre l'Ecole et les Collectivités ;
- développer l'ambition scolaire et l'ouverture des élèves ;
- améliorer l'attractivité et la qualité de l'école rurale.

Le dispositif bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et s'inscrit dans le plan national France Ruralités avec un objectif de 300 territoires labellisés d'ici 2027. Pour les Alpes de Haute-Provence le TER vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon en cours de labellisation sera le troisième TER. Il constitue un outil de coopération entre les communes, l'Education Nationale, le Département, les intercommunalités et les partenaires locaux afin de répondre aux enjeux spécifiques du territoire : éloignement, mobilité, accès à la culture, à la santé et à l'orientation.

La convention proposée à la signature permet de :

- formaliser les engagements de chaque partenaire
- définir un programme d'action partagée
- faciliter l'accès à des financements dédiés
- renforcer les projets éducatifs au bénéfice des élèves du territoire.

Les 3 grands objectifs poursuivis dans le cadre du TER Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon :

- 1.Favoriser une orientation choisie et ambitieuse des élèves, en renforçant leur accès à l'information et à la diversité des parcours possibles, notamment via les cordées de la réussite.
- 2.Promouvoir la santé et le bien-être des jeunes comme conditions de leur réussite scolaire et personnelle, en recherchant en particulier l'appui de l'ARS et des organismes de sécurité sociale.
- 3.Renforcer l'accès à l'éducation artistique et culturelle, en lien avec les spécificités du territoire.

La durée de la convention est de 3 ans à partir de la signature et renouvelable après évaluation. Le financement Education Nationale est de 30 000€.

Madame Christine Tiran-Matignon présente la convention qui détaille les actions prévues et propose d'être référente de ce projet.

Pour à l'unanimité : 11 voix

Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent de cantine, d'entretien et d'accueil périscolaire

Madame la Maire présente la fiche de poste pour le recrutement d'un agent polyvalent de restauration scolaire, d'entretien et d'accueil périscolaire à compter du 24 août prochain-emploi permanent pour 1 an sur 35 Heures annualisées. Il s'agira plutôt d'un poste de contractuel mais c'est une obligation légale d'ouvrir le poste aux fonctionnaires.

Voité à l'unanimité (11 voix).

Relocalisation de la cantine : approbation des travaux et du plan de financement

Monsieur Remy Signoret qui a déclaré un conflit d'intérêt sur ce dossier sort de la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Jean-Louis PIARULLI présente les devis obtenus.

depense : 32 194,06 € + 6 438,81€ d'avance de TVA

subventions :

Etat (DETR) 11 545,84 € (35,86%)

Dept (FODAC) 10 990€ (34,14%)

Auto-financement 9 658,22€

Le financement de la cantine par le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) n'est pas possible car il n'existe pas de convention entre les 3 communes de St-Paul sur Ubaye, Val d'Oronaye et La Condamine-Châtelard. De plus l'investissement est à la charge de la commune siège de l'école. Voité à l'unanimité : 10 voix

Mise en place du budget participatif : approbation du règlement

Il s'agit d'un engagement de campagne. Le budget participatif est un moyen pour les habitants de décider de l'utilisation d'une partie des finances communales. Il leur permet de s'impliquer dans la vie locale en proposant des projets locaux, en en débattant et en les votant.

Un projet de règlement est proposé au conseil et discuté.

a) enveloppe fixée à 8 000€ pour 2026 dans le cadre du vote du budget

Les échanges ont porté sur :

a) les publics concernés : à partir de 10 ans.

b) les modalités de transmission des propositions et de dépôt des projets

c) le calendrier 2026 et 2027

Date limite de dépôt des dossiers au 30 septembre 2026 -Comité de pilotage le 10 octobre pour sélectionner les projets. Vote par les citoyens pour choisir un ou des projets vacances de Toussaint-Conseil municipal validant le ou les projets retenus en novembre.

Cette année est une première mise en place. Un nouvel appel à projet sera lancé en 2027 – dépôt des projet pendant les vacances d'hivers et vote pendant les vacances de pâques de la zone B.

Règlement ci-dessous voté à l'unanimité : 11 voix

Fin du conseil à 23h 07.